

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Bouteilles de gaz vides

Code Eural	16 05 04*
Code déchet	163003

DESCRIPTION

Bouteilles de gaz, totalement vides, ayant contenu du butane, du propane, de l'hélium, ou des gaz apparentés (azote, oxygène, CO₂)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Les bouteilles de gaz sont en bon état, y compris le robinet et la capsule ou collerette de protection
- Pas de bouteilles de gaz non vides
- Pas de bouteilles de gaz ayant contenu d'autres gaz comme l'acétylène (C₂H₂)